



...ATIONS REINTE...
...SMBLE PARTAG...
...LE PAL VIVRE A...
...CATION NATURE...
...AL BIODIVER...
...VIVRE NATURE...
...PARTAGE REINTE...
...ESPECES TOULOU...
...NATURE EDUCAT...



20
26 LE PAL

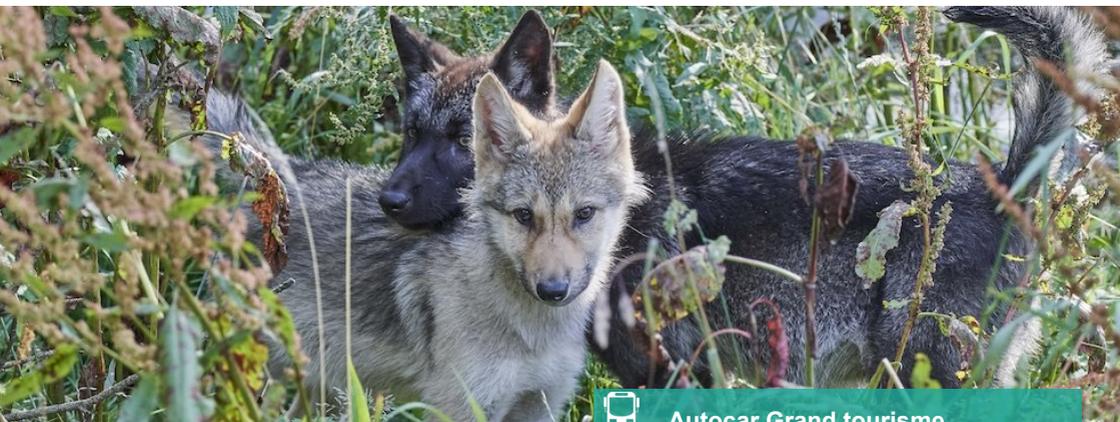
COURT SÉJOUR FAMILIAL

2

Pour vous permettre de découvrir ces parcs en famille, nous vous accordons une participation exceptionnelle pour vous, votre conjoint et vos enfants.

	Adhérent	Conjoint	Enfant 15-22 ans	Enfant 12-14 ans	Enfant -12 ans
Participation du COS 38	200 €	100 €	200 €	240 €	230 €

LE PAL du 13 au 14 juin 2026



Parc unique en France ! Dans un cadre unique en pleine nature sur 50 hectares, Le Pal demeure un parc d'attractions unique en son genre où cohabitent plusieurs régions du monde : bush africain, plaines de l'ouest et marécage de Louisiane.

Descriptif séjour

Jour 1 : Samedi

Départ tôt le matin en autocar de Grenoble avec ramassage à Voiron et l'Isle d'Abeau (ou inversement). Arrivée au parc vers 10h/10h30.

A la fois un parc d'attraction et un parc animalier, ce lieu unique rassemble 28 attractions spectaculaires pour toute la famille, 1000 animaux sauvages dans de vastes environnements et 3 spectacles animaliers éblouissants.



Autocar Grand tourisme



50-59 participants



Séjour familial



Gratuité enfant -12 ans : / Adhérent : à partir de 30€



2 jours et 1 nuit



Formule : autocar, hôtel, entrée au parc Le Pal 2 jours, petit déjeuner, diner du samedi, assurance annulation rapatriement



Jour 1 : Samedi (suite)

Nouveauté 2025 : Fjord Explorer

Dans un tout nouveau quartier scandinave, avec des maisons colorées aux toitures végétalisées au bord d'un lac, profitez d'une balade tranquille à bord d'une barque qui se transforme en une expérience aérienne vertigineuse à près de 30m de hauteur avant de se terminer par une chute de 20m dans le lac... Une belle dose de sensations et d'émotions rafraîchissantes pour toute la famille. Plongez au cœur de la péninsule scandinave et retrouvez le Fjord Explorer au milieu d'un village nordique, près de l'Archipel. Après avoir affronté les sensationnelles chutes scandinaves, vous pouvez vous remettre tranquillement de vos émotions en vous accordant une pause dans le tout nouveau snack près de l'attraction.

Journée libre et déjeuner libre dans le parc.

En fin d'après-midi, transfert à votre hôtel Ibis styles à Moulins proximité à environ 30 min de route.

Dîner au restaurant - hors boisson

Nuit à l'hôtel.

Jour 2 : Dimanche

Petit déjeuner à l'hôtel puis transfert et entrée vers 10h au Pal.

Journée libre et déjeuner libre dans le parc.

Plongez en immersion dans la forêt des loups grâce à la passerelle panoramique.

Vers 16h30, départ et retour dans votre région.



Bon à savoir

- Amplitude horaire de 24h possible. Horaires soumis à modification jusqu'à 24h avant le départ.
- L'ordre du jour 1 et 2 peut être inversé.
- Les chambres triples et quadruples sont limitées. Les familles de 5 personnes ou + seront réparties sur plusieurs chambres



Grille tarifaire

	Nb adulte* par chambre	Adhérent	Conjoint	Enfant 15-22 ans**	Enfant 12-14 ans**	Enfant -12 ans**
	1 adulte	110 €	210 €	110 €	70 €	
Prix adhérent	2 adultes	49 €	149 €	49 €	9 €	Gratuité
	3 adultes	30 €	130 €	30 €	0 €	

Tarif public 2 adultes/chambre : 249€

*1 adulte = participant de 12 ans et +

** Âge le jour du départ

Prestations incluses

- Le transport en autocar grand tourisme. Ramassage à Grenoble, Voiron et l'Isle d'Abeau.
- L'hébergement 1 nuit avec petit déjeuner en hôtel 3* à Moulins ou environs,
- Le dîner au restaurant le samedi hors boissons,
- L'entrée au parc Le Pal 2 jours,
- La taxe de séjour,
- L'assurance annulation, assistance, rapatriement
- Accompagnateur COS 38

Prestations non incluses

- Les extras et dépenses personnelles
- Les options non citées dans «Prestations incluses».





La date limite des inscriptions

Votre demande d'inscription doit être enregistrée sur votre [espace perso](#) ou arriver par courrier en date limite le **mercredi 08 octobre 2025** au COS 38.

La participation du COS 38

Pour vous permettre de profiter pleinement de nos courts séjours et de vous évader en 2026, le COS 38 vous accorde une participation pour vous, votre conjoint et vos enfants jusqu'à 22 ans suivant le tarif public de votre séjour.

Tous les tarifs présentés dans la brochure sont déduits de la participation du COS 38.

Le prix public s'applique aux autres participants et aux enfants de plus de 18 ans non scolarisés.

Adhérents retraités : participation du COS 38 de 150 euros pour l'adhérent et 125 euros pour son conjoint. La participation est à déduire du tarif public.

Votre demande d'inscription

Vous pouvez faire votre demande sur l'espace perso ou joindre le bulletin d'inscription (page 8) accompagné **des pièces justificatives suivantes** :

Enfant de l'adhérent

- Livret de famille de l'enfant
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage (pour les enfants de 18 à 22 ans)

Enfant du conjoint de l'adhérent

- Livret de famille de l'enfant
- Avis d'imposition de l'adhérent et du conjoint à la même adresse
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage (pour les enfants de 18 à 22 ans)

Participant en situation de handicap

- Une participation de 90% du tarif public pour l'adhérent, le conjoint ou l'enfant (jusqu'à 22 ans) en situation de handicap, dans la limite de 400€.
- Valable une fois dans l'année civile

Participation supplémentaire de 50€ pour les correspondants COS 38

- Une participation pour le correspondant
- Valable une fois dans l'année civile (court séjour, circuit ou micro-aventure).



Après votre demande d'inscription

La sélection : les places des participants sont limitées. Le COS 38 a instauré des critères de sélection dans le cas où le nombre de demandes d'inscription dépasserait le nombre de places disponibles. Ces critères sont :

- **Critère n°1** : Le respect de la date limite d'inscription.
- **Critère n°2** : Priorité à l'adhérent qui s'inscrit seul, avec son conjoint ou avec un autre adhérent pour un court séjour culturel. Priorité à l'adhérent qui s'inscrit avec ses enfants et/ou ceux de son conjoint de 3 à 22 ans scolarisés (date de départ définissant l'âge de l'enfant) pour un court séjour familial.
- **Critère n°3** : Priorité aux adhérents n'ayant pas participé à un court séjour culturel / familial durant les 5 dernières années (le COS 38 peut remonter jusqu'aux 10 dernières années suivant le nombre de demandes)
- **Critère n°4** : Priorité à l'adhérent placé en liste d'attente sur le même court séjour culturel ou familial sur l'année N-1 et/ou N-2
- **Critère n°5 (uniquement pour les courts séjours familiaux)** : Priorité à l'adhérent inscrit avec au moins un enfant de 11 ans de l'adhérent et/ou de son conjoint* (date de départ définissant l'âge de l'enfant) pour un court séjour familial (sous réserve de gratuité)
- **Critère n°6** : Priorité à l'adhérent n'ayant pas bénéficié d'une participation COS 38 des séjours sur les 10 dernières années (Nos locations).

Ces critères de sélection assurent un roulement qui permettent aux adhérents jamais partis d'être prioritaires. Toute inscription avec une personne dont le prix adhérent COS 38 ne s'applique pas ne sera pas prioritaire. 2 places sont réservées annuellement pour les adhérents retraités.

L'inscription : après la date limite des inscriptions, votre demande vous engage définitivement.

La confirmation : si votre inscription est sélectionnée, une confirmation d'inscription vous sera envoyée **par mail** après la date du 08 octobre 2025.

- Votre **confirmation** vous sera envoyée **par mail**.
- **Tous vos documents vous seront communiqués par mail.**

Contact COS 38

Toutes les questions relatives à l'inscription, à la sélection des participants, aux tarifs appliqués, aux modalités d'inscription, aux courriers, aux règlements, aux annulations :

COS 38 : Sandrine GONZALEZ

 sejour@cos38.com

 04 76 09 22 57



416 rue des Universités - CS 70098 -

38402

St

Martin

d'Hères cedex



Notre prestataire

Savatou



Depuis plus de 30 ans, dans un esprit d'éducation populaire, SAVATOU veut incarner un autre modèle social et économique qui repose sur l'échange, la solidarité et la mutualisation entre ses membres, ainsi que l'engagement personnel et collectif sur ces valeurs qui leurs sont propres.

Court séjour : Le Pal

Contact: Karine Fournier-Bailly



karine@savatou.fr



04 79 96 30 81

☞ [Assurance](#) et [Conditions générales de vente](#)

Annulation

Des frais d'annulation seront appliqués pour toute annulation après la date limite des inscriptions. Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

Le règlement

Lors de votre confirmation d'inscription reçue par mail, vous prendrez connaissance des modalités de règlements.

Vous aurez plusieurs moyens de règlements : virement, chèque bancaire ou postal à l'ordre du prestataire, chèques vacances.

Votre acompte de 40% (règlement en octobre 2025) : à réception de votre confirmation d'inscription, vous disposerez d'un délai maximum de 4 jours pour régler votre acompte. Le règlement de votre acompte conditionnera votre inscription. Passé ce délai, votre inscription sera annulée, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Vos paiements en 3 choix :

1. Régler en 1 fois la totalité de votre séjour en octobre 2025. Notez que tout solde inférieur ou égal à 150 euros sera à verser en une seule fois à l'acompte en octobre 2025.
2. Régler en 2 fois : acompte en octobre 2025 + le solde au 05 décembre 2025.
3. Régler en 5 fois* : acompte en octobre 2025 + 4 mensualités (décembre 2025 à mars 2026 au 05 de chaque mois).

Relances : le COS 38 effectuera si besoin une relance de paiement. En cas d'oubli de 2 mensualités consécutives, le COS 38 se réservera le droit d'annuler le séjour de l'adhérent et d'appliquer les frais liés aux CGV (ci-dessus).

Solde : le solde devra être réglé au plus tard le 05 mars 2026 (en respectant un des 3 choix de paiement référencé ci-dessus et le montant minimum par mensualité).

** Les mensualités seront calculées à partir d'un montant minimum de 150€, en fonction du solde restant dû après prise en compte de l'acompte.*



Date limite d'inscription : le mercredi 08 octobre 2025 (enregistrement sur votre [espace perso](#) ou date de réception au COS 38).

Ce bulletin d'inscription doit être envoyé au COS 38 - 416 rue des universités - CS 70098 - 38402 St Martin d'Hères cedex avec toutes les pièces demandées en page 6 de la brochure.

Si vous êtes deux adhérents, vous devez remplir une demande chacun.

Toute inscription vous engage : annulation dans les conditions des CGV du voyage.

LE PAL DU 13 AU 14 JUIN 2026

Adhérent

Nom de l'adhérent : Prénom :

Téléphone portable (obligatoire) : __ / __ / __ / __ / __

E-mail (obligatoire) :@.....

Collectivité : Correspondant

Les participants

Nom Prénom (Adhérent) : Date de naissance __ / __ / ____

Nom Prénom (Conjoint):..... Date de naissance __ / __ / ____

Nom Prénom (Enfant): Date de naissance __ / __ / ____

Nom Prénom (Enfant): Date de naissance __ / __ / ____

Nom Prénom (Enfant): Date de naissance __ / __ / ____

Type de chambre

DOUBLE (1 grand lit) TWIN (2 lits séparés) SINGLE

TRIPLE ou QUADRUPLE (sous réserve)

CHAMBRE à partager avec un autre adhérent (préciser nom, prénom, collectivité et cocher le type de chambre) :

Ramassage

Grenoble : parking derrière la MC2 - 4 rue Paul Claudel

Voiron : parking relais du haut - péage Champfeuillet

Isle d'Abeau : entrée du parking de co-voiturage - péage sortie n°7



COS³⁸

Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère

416 rue des universités - CS 70098
38401 ST MARTIN D'HÈRES CEDEX

Le COS 38 vous accueille...

du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

Contactez-nous...

Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Tél. : 04 76 09 22 57

Courriel : secretariat@COS38.com

Site : www.COS38.com

Extranet pour nos correspondants :

<http://extranet.cos38.com>

Espace perso pour nos adhérents :

<https://www.cos38.com/espace-perso.htm>

Crédits photos : ©photothèque Le Pal.

Création : www.julien-carles.com

Réalisation : COS 38 (Fannie Dupé & Sandrine Gonzalez)